

29 avr 2015 -20:14

La ministre de la Santé réfute à tort un avis du Conseil pour l'égalité des Chances entre Hommes et Femmes

Bruxelles, le 29.04.2014 - Le Conseil de l'égalité des Chances entre Hommes et Femmes a publié ce 29 avril un avis relatif à la réduction de la durée d'hospitalisation après un accouchement.

La ministre de la Santé, Maggie De Block, a réagi dans la presse ce mercredi et réfuté le bien-fondé de l'avis du Conseil de l'Egalité des Chances entre Hommes et Femmes. La ministre déclare, en effet, que « *pour le moment aucune décision n'a encore été prise quant à la réduction de la durée d'hospitalisation* ».

Le Conseil confirme qu'une telle décision a bien été prise puisqu'une réduction de 11.730.000 €a été inscrite au budget 2015 de l'INAMI et figure dans le budget de l'Etat de cette année où il est spécifié qu'il s'agit de la réduction de la durée d'hospitalisation après accouchement. Il semble que ce montant qui doit être appliqué dès à présent corresponde à la réduction moyenne annuelle d'une demie journée d'hospitalisation après accouchement.

Plus d'informations sur l'avis du Conseil sur : www.conseildelegalite.be

Contact :

FR : Hedwige Peemans-Poullet 02/733.48.80

NL : Gwen Herkes 02/233.41.76

Le Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes est un organe consultatif fédéral créé par l'arrêté royal du 15 février 1993, remplacé par celui du 4 avril 2003. Le Conseil est un instrument visant à réaliser l'égalité de fait entre les hommes et les femmes et à éliminer les discriminations de genre directes et indirectes. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes assure le secrétariat journalier du Conseil.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah
Contact de presse
+32 2 233 52 82
komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be